

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 44

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En l'état, la rédaction de cet article engendre une négation de la filiation naturelle. Il est donc nécessaire de le supprimer.